

***ENGAGEMENT POUR LA CROISSANCE VERTE
RELATIF AU RECYCLAGE DES DECHETS DE PLATRE
PREMIER BILAN & PERSPECTIVES***

Compte-rendu de la conférence-débat du 2 octobre 2018



Mardi 2 octobre 2018, à la Maison de l'Amérique latine, le Syndicat National des Industries du Plâtre (SNIP) a organisé une conférence-débat animée par **Nathalie Croisé**, journaliste environnement, sur le thème : « **Engagement pour la croissance verte relatif au recyclage des déchets de plâtre : Premier bilan et perspectives** ».

Deux ans après la signature par la filière plâtre d'un Engagement pour la Croissance Verte (ECV), l'objectif de cette rencontre était de dresser un premier bilan puis de s'interroger sur les perspectives envisageables pour la filière et, plus généralement, pour l'ensemble du secteur de la construction. L'événement a réuni à Paris plus d'une centaine de professionnels, de responsables d'organismes professionnels et d'acteurs publics.

Introduisant les débats, **Yann Ditsch, Président des Industries du Plâtre et Directeur des marchés de Knauf Bâtiment**, a rappelé la dimension pionnière de l'engagement des Industries du plâtre en faveur du recyclage des déchets de sa filière ainsi que l'attachement du secteur aux démarches de codécisions permettant d'aboutir à des partenariats gagnants-gagnants, à l'image de l'ECV.

Stéphane Hocquet, Adjoint à la Sous-Directrice de la Responsabilité Environnementale des Acteurs Economiques au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, est quant à lui revenu sur la dimension inédite de la relation partenariale entre l'Etat et les acteurs de la filière du plâtre. Il a également souligné la philosophie des ECV : ce sont des engagements à droit constant (même s'ils peuvent conduire à faire évoluer le droit). Il a rappelé que l'ECV, signé par la filière plâtre, remplit près de 80% de ses objectifs mais a nécessité quelques ajustements pour préciser certaines actions et objectifs afin de convenir aux porteurs de projet et à l'Etat. La mise en œuvre de ce premier ECV permet également de tirer quelques enseignements : ne pas aller trop loin dans le détail des actions et des sous-actions, et mieux mesurer la réalisation des objectifs. **Pour l'Etat, la logique des ECV est donc positive** en raison de la contractualisation et du décloisonnement qu'elle génère entre services, permettant d'aborder les sujets dans leur ensemble, mais aussi parce qu'ils peuvent alimenter des feuilles de route établies par l'Etat.

Pour analyser les premiers résultats de l'ECV de la filière plâtre, **Eva Maraqué, Chargée de mission Environnement des Industries du Plâtre**, et **Sarah Vassal, Responsable du Service Eco Recyclage chez Siniat**, ont d'abord rappelé que la filière plâtre a initié ses efforts en faveur de l'économie circulaire dès 2008 via la signature d'une charte de recyclage des déchets de plâtre. L'ECV s'inscrit donc comme l'amplification d'un continuum d'actions menées en une décennie. Parmi les étapes importantes franchies au cours des deux dernières années, on remarque notamment la publication d'une [cartographie](#) des collecteurs de déchets de plâtre, dont la densité (près de 400 à travers le territoire) était trop souvent méconnue. En complément, la filière a également mené des actions de sensibilisation et de diffusion des [bonnes pratiques](#) auprès des acteurs de la déconstruction, entreprises ou maîtres d'ouvrages, dans la suite du projet européen Life+ *Gypsum to Gypsum*. Une sensibilisation qu'illustrent notamment les actions menées par Siniat à travers son programme

Eco Plâtre proposant des formations, des modules de e-learning ou encore un éco-diagnostic en ligne qui accompagne les entreprises vers une meilleure gestion de leurs déchets de plâtre. **L'ECV a pour cela créé des conditions innovantes d'échange, permettant de construire à plusieurs des actions d'avenir.** En un mot : un dialogue large et vertueux entre acteurs de la filière et interlocuteurs publics.

Bruno Burger, Chef de Marché National Second Œuvre et Responsable Développement Durable chez Knauf et Hervé Grimaud, Directeur Général Adjoint d'ESR et coordinateur du projet collaboratif national Démoclès, ont rappelé les enjeux en matière de recyclage. Alors que 91 000 tonnes ont été recyclées en 2017, Bruno Burger estime que des marges substantielles de progression existent notamment en limitant l'enfouissement, choix privilégié actuellement pour des raisons économiques. Pour Hervé Grimaud, il apparaît nécessaire d'augmenter le taux de recyclage des éléments de second œuvre dont le plâtre. C'est la raison pour laquelle Démoclès promeut une approche collaborative pour mieux informer les parties prenantes et atteindre les objectifs visés. Au cœur des besoins : introduire des clauses vertueuses dans les marchés, faire évoluer la qualité des diagnostics notamment en améliorant les compétences des diagnostiqueurs, éviter le mélange des déchets et donner de la visibilité sur leur devenir.

De plus, les intervenants ont souligné les leviers existants pour améliorer la situation. **Bruno Burger a évoqué l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** sur les déchets afin d'améliorer la compétitivité du recyclage ainsi que **l'inclusion des chutes de découpe de produits neufs à base de plâtre dans une liste de déchets interdits à la mise en enfouissement.** Il a également suggéré **l'extension du diagnostic déchets avant démolition** aux bâtiments de moins de 1 000 m² et à ceux pour lesquels une rénovation d'importance est envisagée. **Pour Démoclès, les maîtres d'ouvrage sont au cœur des solutions,** en raison de leur responsabilité juridique, et une « traçabilité 2.0 » constitue une piste majeure à développer au plus vite pour progresser.

Nicolas Incarnato, Directeur EHS & Développement Durable chez Placoplatre, et Raphaël Gas, Président de Nantet - Serfim Recyclage, sont par ailleurs revenus sur les perspectives s'offrant désormais à la filière pour poursuivre sa logique d'économie circulaire. Un travail sur des contenants plus adaptés aux attentes des artisans du bâtiment est notamment mené. Au-delà des bennes traditionnelles, ou des big-bags volumineux habituellement proposés sur le marché, des sacs réutilisables plus petits (25 kg de capacité) et transparents (pour mieux contrôler leur contenu) permettent aux artisans de déposer leurs déchets de plâtre chez les distributeurs, proposant ce service et équipés de big-bags montés sur support. Ce dispositif de massification à petite échelle ne nécessite pas de démarche administrative particulière et peut se déployer sur tout le territoire. Parallèlement, les professionnels du recyclage et de la filière plâtre travaillent avec les déconstructeurs pour faire évoluer la qualité du tri, recycler de nouveaux produits tels que la brique plâtrière et augmenter encore le volume de déchets de plâtre recyclés. Par ailleurs, le bâtiment commence à être reconnu comme une ressource pour le futur et sa conception anticipe de plus en plus le devenir de ses matériaux après déconstruction.

Conclusion des débats

Jean Jouzel, climatologue et glaciologue, membre de l'académie des sciences, récipiendaire du Prix Nobel de la Paix au titre du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), a conclu les débats en rappelant la nécessité d'une action de tous pour vivre dans un monde plus durable et endiguer le réchauffement climatique. Il a en premier lieu dressé le bilan du monde dans lequel nous vivons et a rappelé que sans aucune action, les conséquences seraient dramatiques pour la Terre (élévation du niveau de la mer, canicules, ...) mais aussi pour les populations (augmentation des décès, phénomène de migrations « climatiques »).



Aussi, le GIEC a porté auprès des décideurs politiques la nécessité de limiter de 2 degrés le réchauffement climatique par rapport à la période préindustrielle, exigence reprise dans l'Accord de Paris pour le climat signé par de nombreux pays. Beaucoup de mesures ne sont néanmoins pas encore prises et les Etats-Unis sont mêmes sortis de cet Accord. Pourtant l'urgence est là : pour espérer tenir cet objectif, il faudrait que le pic d'émissions de gaz à effet de serre survienne au plus tard en 2020.

Après avoir posé le cadre général, Jean Jouzel a rappelé que la construction génère 6% des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Or, la forte croissance de la population urbaine dans le monde (de 50% actuellement à 65% à horizon 2050) aura un impact direct sur l'augmentation de ces émissions, rendant ainsi impérieux une réflexion approfondie sur les systèmes constructifs. A plus grande échelle, urbanisation et mobilité devront se penser conjointement afin d'optimiser les déplacements pour limiter leurs émissions.

Pour Jean Jouzel, la construction est donc au cœur de la lutte contre le réchauffement climatique, tant au niveau mondial que français.